

Moret-sur-Loing
Le 20 janvier 2020

À partir du 3 février prochain, un nouveau service de transport à la demande desservira les communes situées dans la zone rurale du territoire communautaire. Une offre flexible qui viendra compléter le réseau de transport en commun local.

Toute l'année, du lundi au vendredi, hors jours fériés, des bus de 9 places, accessibles aux Personnes à mobilité réduite (PMR), seront affrétés sur réservation.

LES ARRÊTS ET LIEUX DESSERVIS

Ils relieront 3 points stratégiques du territoire à l'ensemble des arrêts de bus des communes concernées (61 arrêts au total). Le point principal sera la Gare de Moret/Veneux-Les Sablons, point d'interconnexion entre les différents modes de déplacement : le train, le bus, la voiture et même le vélo avec désormais un abri Véligo. L'Espace des Habitants MSL à Villemer et le Centre aquatique du Grand Jardin à Moret Loing et Orvanne seront également desservis pendant les heures creuses. Les communes concernées seront réparties en 3 zones géographiques.

La zone 1, à l'Est, comprendra le sud-est d'Ecuelles, Montarlot, Ville-Saint-Jacques, Dormelles, Flagy, Villecerf, l'est de Villemer, Villemaréchal et Saint-Ange-le-Vieil. La Zone 2, à l'Ouest couvrira le sud d'Ecuelles, Episy, Montigny-sur-Loing, La Genevraye et l'ouest de Villemer. Enfin la zone 3, au sud-ouest, sera constituée de Nonville, Treuzy-Levelay, Nanteau-sur-Lunain, Paley et Remauville. Cette dernière zone sera partiellement desservie en heures creuses par un dispositif équivalent dépendant de Nemours.

LES HORAIRES

Une grille horaire proposera pour chaque zone, entre 7 et 5 navettes journalières dans le sens aller, comme dans le sens retour, s'appuyant sur des heures de départ ou d'arrivées garanties à la gare de Moret/Veneux. Afin de permettre les correspondances, elles coïncideront évidemment avec les cadences des trains et des bus. Ces horaires s'échelonneront, selon les zones, entre 6h15 le matin et 20h20 en soirée. Ce nouveau service flexible a été pensé pour s'adapter aux besoins quotidiens des habitants. Même si un seul passager effectue une réservation, sa demande sera honorée par le transporteur.

COMMENT RÉSERVER

Pour profiter de ce service disponible exclusivement sur demande, il suffira de s'inscrire et de réserver son trajet. La réservation pourra s'effectuer au plus tôt, un mois avant le trajet prévu et au plus tard une heure avant le départ. Afin de faciliter un usage régulier de ce transport à la demande, par exemple pour se rendre sur un lieu de travail, il sera possible de réserver jusqu'à 15 trajets en une seule fois.

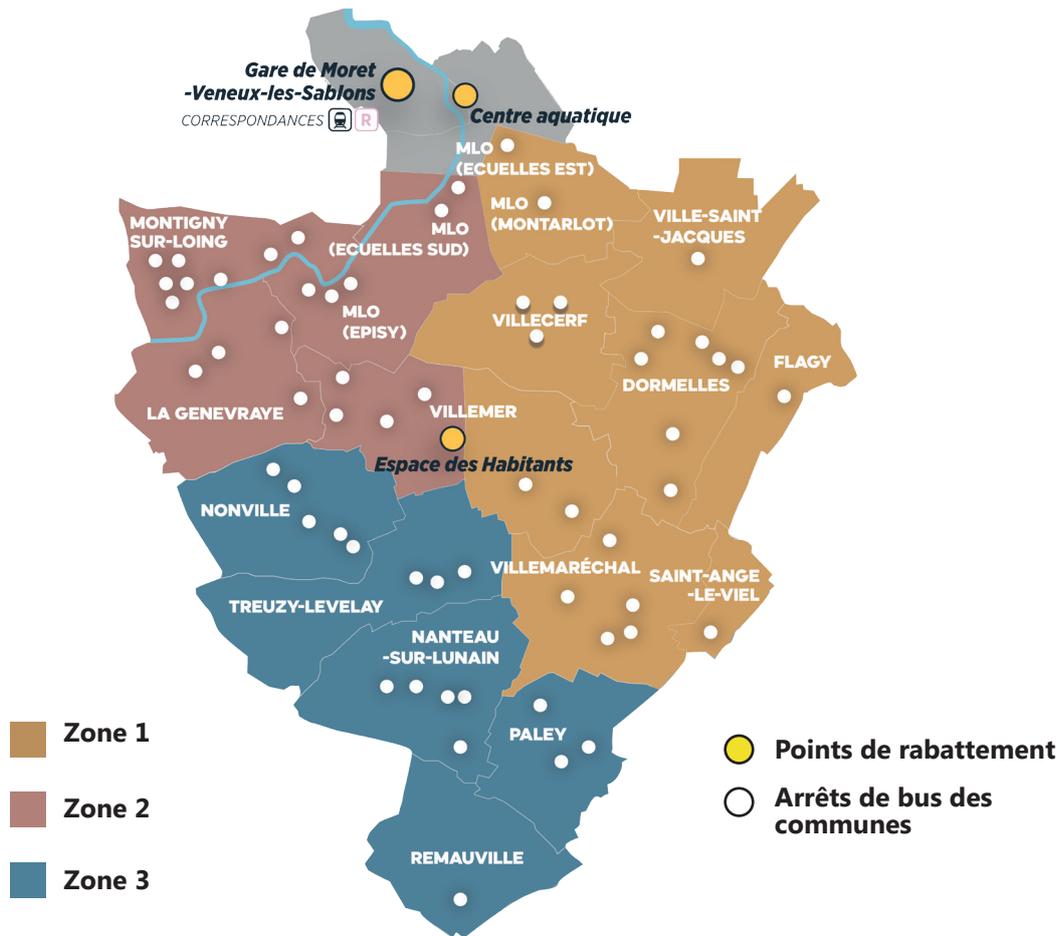
Pour enregistrer votre réservation, trois solutions s'offriront à vous : utiliser le site internet tad.idfmobilites.fr, contacter le service de réservation par téléphone ou utiliser l'application dédiée TAD Île-de-France Mobilités. En ce qui concerne les conditions tarifaires, elles sont identiques à celle du réseau de bus « classique ». Il vous faudra valider votre titre de transport à la montée ou acheter un ticket auprès du chauffeur.

Ce service de transport à la demande s'inscrit dans le cadre du plan régional d'amélioration du réseau de bus mené par le Syndicat Île-de-France Mobilités, en collaboration avec le Département de Seine-et-Marne et Transdev, opérateur du réseau. **Ce nouveau dispositif qui sera expérimenté en ce début 2020 est susceptible d'évoluer, notamment en fonction de la fréquentation et du succès qu'il remportera dans les différentes zones du territoire.** L'ajout de points d'arrêt supplémentaires réservés au TàD sont à l'étude. ■



Pour en savoir plus et réserver votre trajet :
un site : tad.idfmobilites.fr / un service de réservation : 09 70 80 96 63
Une application dédiée : TAD Île-de-France Mobilités.

TàD MSL : LES ZONES



LES HORAIRES POUR FLAGY - ZONE 1

EN REMPLACEMENT DE LA LIGNE 201

ZONE 1 du lundi au vendredi, toute l'année

EN REMPLACEMENT DE LA LIGNE 201

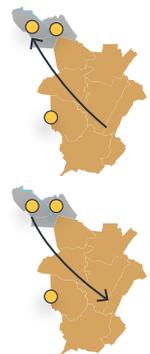
SENS ALLER Pour me rendre en Gare de Moret-Veneux-les-Sablons depuis l'ensemble des arrêts des communes de la Zone 1

Horaires garantis d'arrivée en Gare de Moret-Veneux-les-Sablons	06:15	07:00	07:54	08:51	10:43	13:15	15:15
Correspondance en direction de Paris	06:25	07:07	08:04	09:01	10:53	13:26	15:27

SENS RETOUR Pour me rendre à l'ensemble des communes de la Zone 1 depuis la Gare de Moret-Veneux-les-Sablons

Correspondance en provenance de Paris	13:05	15:05	17:07	18:07	19:07	20:08
Horaires garantis de départ de la Gare de Moret-Veneux-les-Sablons	13:17	15:17	17:20	18:20	19:20	20:20

Heures de Pointe



L'ARRÊT DE BUS DE FLAGY DESSERVI PAR LE TàD :

École de Flagy

Pour en savoir plus et réserver votre trajet :
 un site : tad.idfmobilites.fr
 un service de réservation : 09 70 80 96 63
 Une application dédiée : TAD Île-de-France Mobilités.

